



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

Séance du 04 août 2016

Nombre de Conseillers

en exercice : 22
présents : 19
votants : 22
dont pouvoir : 3

L'an deux mil seize, le quatre du mois d'août à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de CONTRES s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BRAULT Jean-Luc, Maire.

Date de convocation :
26 juillet 2016

Présents : M. BRAULT Jean-Luc, Mme BRISSET Dominique, M. CHARLES-GUIMPIED Jean-Pierre, M. MOREAU Dany, M. LELARGE Antoine, Mme BOURGUIGNON Sylvine, M. DEVEL Michel, Mme DELORD Martine, M. LEDDET Jean-Luc, Mme JAHAN-BONTEMPS Isabelle, Mme TÉTOT Pascale, Mme DELAUNAY Catherine, M. MAUBERT Jean-François, Mme MARILLEAU Isabelle, M. BOUCHER James, M. DROUHIN Jean-Yves, M. PENTECOUTEAU Luc, Mme CHESNE Karine, M. COLLIN Guillaume.

Absents excusés: Monsieur BAUMER Thierry (pouvoir à Monsieur MAUBERT Jean-François), Madame GASCHARD Christiane (pouvoir à Madame BOURGUIGNON Sylvine), Madame LE PABIC Christiane (pouvoir à Madame DELORD Martine)

Monsieur MAUBERT Jean-François a été élu secrétaire.

Présentation du compte rendu de la séance du 02 juin 2016 :

Le compte rendu de la séance du Conseil du 02 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

Etat des décisions du Maire :

Vu l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales et considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu de cette délégation, il est fait état des décisions prises entre le 02 juin 2016 et le 04 août 2016 :

- *Décision n°31/2016 portant sur un emprunt de 4 000 000 euros au crédit agricole Val de France*
- *Décision n°32/2016 portant sur l'exercice du droit de préemption urbain chemin de la varenne*
- *Décision n°33/2016 portant sur l'octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal*
- *Décision n°34/2016 portant sur l'octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal*
- *Décision n°35/2016 portant sur l'octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal*
- *Décision n°36/2016 portant sur l'octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal*
- *Décision n°37/2016 portant sur l'octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal*
- *Décision n°38/2016 portant sur l'octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal*

- *Décision n°39/2016 portant sur le marché public à procédure adaptée relatif à l'entretien des espaces verts*
 - *Décision n°40/2016 sur l'octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal*
 - *Décision n° 41/2016 portant sur le marché public relatif à la fourniture et livraison de repas dans le cadre du groupement de commandes Commune de Contres / Communauté de Communes Val-de-Cher-Controis/ SIVOS de Feings, Fougères-sur-Bièvre, Ouchamps.*
-

Le Conseil Municipal a délibéré sur les affaires suivantes :

1. AFFAIRES GÉNÉRALES

DB n°2016-0801 : PROJET DE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE CHER CONTROIS- PROJET DE FUSION

Le 14 juin 2016, le préfet a fixé par arrêté N° 41-2016-06-14-003 le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunal issu de la fusion des Communauté de communes de Val-de-Cher-Controis et du Cher à la Loire.

A compter de la notification de l'arrêté chaque organe délibérant, inclus dans le projet de fusion, dispose d'un délai de 75 jours pour se prononcer.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet de périmètre.

- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment l'article 35 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-41-3 relatif à la fusion des établissements publics de coopération intercommunale,
- Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2000 modifié, portant création de la Communauté de communes du Cher à la Loire ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 modifié, portant création de la Communauté de Communes Val-de-Cher-Controis à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- Vu l'arrêté préfectoral N° 41-2016-0330001 du 30/03/2016 approuvant la SDCI ;
- Vu l'arrêté préfectoral N° 41-2016-06-14-003 du 14 juin 2016 portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunal issu de la fusion des Communauté de communes de Val-de-Cher-Controis et du Cher à la Loire ;
- Vu la décision du Conseil communautaire du 27 juin 2016 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de voter contre le projet de périmètre entre :

- la Communauté de Communes Val de Cher Controis comprenant les Communes de Angé, Châteaueuvieux, Châtillon-sur-Cher, Chémery, Choussy, Contres, Couddes, Couffy, Feings, Fougères-sur-Bièvre, Fresnes, Gy-en-Sologne, Lassay-sur-Croisne, Mareuil-sur-Cher, Méhers, Meusnes, Noyers-sur-Cher, Oisly, Ouchamps, Pouillé, Rougeou, Saint-Aignan-sur-Cher, Saint-Romain-sur-Cher, Sassay, Seigy, Selles-sur-Cher, Soings-en-Sologne, Thenay, et Thésée
- et la Communauté de communes du Cher à la Loire comprenant les communes de Chissay-en-Touraine, Faverolles-sur-Cher, Monthou-sur-Cher, Montrichard-Val-de-Cher, Pontlevoy, Saint-Georges-sur-Cher, Saint-Julien-de-Chedon, et Vallières-les-grandes ;

2. FINANCES

DB n°2016-0802 : SALLE DES FETES - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL (CONTRAT DE PAYS VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS)

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer des travaux d'isolation et ventilation sur le bâtiment de la salle des fêtes située rue du Stade.

Ces travaux sont estimés à 185 000 € HT soit 222 000 € TTC. Ils peuvent subventionnés par le Conseil régional Centre Val de Loire au titre du Contrat régional de Pays Vallée du Cher et du Romorantiniais 3G à hauteur de 50 % du montant HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- de faire effectuer des travaux d'isolation et de ventilation sur le bâtiment de la salle des fêtes situé rue du Stade pour un montant estimé à 185 000 € HT soit 222 000€ TTC
- de demander au Conseil Régional Centre Val de Loire au titre du Contrat Régional de Pays Vallée du Cher et du Romorantiniais 3 G une subvention à hauteur de 50% du montant estimé à 185 000 € HT

3. URBANISME

DB n°2016-0803 : ACQUISITION DU BIEN SANS MAITRE SITUE 35 RUE JULIEN NADAU

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la propriété sis 35 rue Julien Nadau, cadastrée section CD numéro 84, appartenant à Madame Laure MARDON, est un bien présumé vacant. En effet, les taxes foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 ans par elle ou par un tiers.

En outre, l'habitation se dégrade de plus en plus, entraînant des risques de sécurité pour la population.

Suite à l'avis favorable de la Commission communale des impôts directs du 17 juin 2016, il conviendrait de lancer la procédure d'acquisition d'un bien sans maître pour un bien présumé vacant.

Dans ce sens, un arrêté municipal de constatation doit être publié et affiché. Dans un délai de 6 mois, si aucun propriétaire ne s'est fait connaître, le bien sera présumé sans maître et il pourra alors être intégré dans le domaine privé communal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de lancer la procédure d'acquisition de bien sans maître et autoriser le Maire, ou la 1^{ère} Adjointe en cas d'absence du Maire, a signé l'arrêté municipal correspondant.

DB n°2016-0804 : VENTE DE PARCELLES AVENUE DE LA PAIX AU PROFIT DE LA SCI FBFJ

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la SCI FBFJ - 9, chemin de la Thibaudière 41190 SAINT-LUBIN-EN-VERGONNOIS - représentée par Madame Françoise POHU, est intéressée par l'acquisition des parcelles section BV numéro 29 pour partie (environ 1 400 m²) et 12 pour partie (environ 1 800 m²), situées avenue de la Paix. L'objectif serait l'agrandissement du garage POHU.

Dans un objectif de développement économique des entreprises contraires, Monsieur le Maire propose de vendre les dites parties de parcelles à 10 € (dix euros) par mètre carré, ce qui représenterait une somme approximative de 32 000 € (trente-deux mille euros) à actualiser après bornage.

Toutefois, Monsieur le Maire indique que la vente ne pourra être réalisée que sous réserve qu'une haie d'arbustes soit plantée côté voirie publique afin de conserver l'aspect paysager de la zone.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de vendre à la SCI FBFJ les parcelles ci-dessus énoncées au prix de 10 € / m² (dix euros par mètre carré) ;
- d'entériner la plantation d'une haie d'arbustes côté voirie publique ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou la 1^{ère} Adjointe en cas d'absence du Maire, à signer toutes pièces et actes pour mener à bien cette affaire.

4. INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée de divers dossiers :

- Le marché public sur l'entretien des espaces verts, le planning des travaux du groupe scolaire et l'implantation de la future cuisine.

Il présente le marché public de la restauration scolaire ainsi que le projet de siège social de la société Saint Michel située boulevard de l'industrie.

➤ Interventions :

Madame Brisset informe l'assemblée qu'un citoyen est venu à la mairie pour parler et se proposer à la relance du protocole de la participation citoyenne dans le concept dit « des voisins vigilants ». Une réflexion sera menée.

Madame Delaunay exprime à l'assemblée son mécontentement quant à l'incivilité des citoyens à ranger leurs poubelles (pollution visuelle et sacs malodorants). Que peut-on faire ?

Madame Brisset explique que le problème est récurrent et connu des services. Cela avance. Le service de la police municipale a déjà sévi plusieurs fois. Une discussion s'en suit pour finir sur la proposition

d'aller vers un appel à la citoyenneté sur le prochain bulletin municipal ainsi que réfléchir à une communication sous la forme d'autocollant.

Monsieur Boucher exprime à l'assemblée, ses félicitations à transmettre à l'ensemble du service technique de la ville pour la réalisation des travaux effectués sur la loge de vigne situé au lieu-dit « Les maisons rouges ». Monsieur le Maire ajoute « une inauguration sera faite ».

Monsieur Boucher exprime également à l'assemblée des difficultés de stationnements rue de Soings. Que peut-on faire ? Madame Brisset explique qu'elle suit ce dossier qui est en cours.

Monsieur le Maire fait état des courriers de remerciements des associations (*Vie libre, Miss vignoble Touraine – Val de Loire, UNC AFN*)

➤ **Dates à retenir :**

- Date du prochain Conseil Municipal : **le jeudi 15 septembre 2016**

La séance est levée à 20 h 00

Le Maire,

Jean-Luc BRAULT